



Procès-Verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2023

Début de séance : 20h30

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : FABRE Cédric, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2023 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire ;
- Approbation du règlement intérieur de la garderie scolaire ;
- Tarifs de la cantine scolaire ;
- Frais de fonctionnement des écoles 2022-2023 ;
- Convention ADOC 12 - 2023-2026
- Approbation du projet de révision de la Charte du PNRGC 2022-2037;
- Convention de partenariat pour la mise en place d'aires de compostage partagées ;
- Convention de programmation décentralisée du Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau « Les Escapades du Théâtre 2023/2024 » ;
- Désignation d'un référent déontologue auprès des élus ;
- Questions diverses ;

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : SAUVEPLANE Pierre a été désigné à sept voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 20 juin 2023** : adopté à l'unanimité des membres présents.
- **CR des décisions du maire** : Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire depuis le 10 mai 2023 dans le cadre de ces délégations.
- **Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire** : Le règlement intérieur de la cantine scolaire actuellement en vigueur a été rédigé et validé en 2016. Ce projet de règlement permet de mettre à jour les dispositions du règlement actuel par rapport au fonctionnement du service. Adopté à sept voix pour.
- **Approbation du règlement intérieur de la garderie scolaire** : Jusqu'alors, la commune ne dispose pas de règlement précisant les modalités d'inscription, de fonctionnement du service de garderie scolaire. La rédaction de ce règlement permet d'apporter « un cadre » aux parents d'élèves ainsi qu'au personnel communal. Adopté à sept voix pour.
- **Tarifs de la cantine scolaire** : Le conseil municipal a décidé de mettre en place le dispositif de la cantine à 1€. Ainsi, différents tarifs ont été adoptés en fonction des strates de quotient familial. Concernant la mise en place de la cantine à 1€, la convention qui sera signée avec les services de l'Etat permettra de récupérer 3€ sur un repas de 4.49€ facturé par notre prestataire. Délibération adoptée à sept voix pour.
- **Convention avec l'association ADOC12** : L'association ADOC 12 intervient auprès de l'école communale une fois par semaine de novembre à mai afin d'initier les élèves à la langue et à la culture occitane avec des méthodes adaptées à leur âge. Cette convention sera signée pour une période de 3 ans de 2023 à 2025 inclus. Délibération adoptée à sept voix pour.
- **Frais de fonctionnement de l'école** : Chaque année la commune calcule les frais de fonctionnement de l'école. Ces frais sont refacturés aux communes avoisinantes en fonction des élèves qui sont scolarisés à l'école communale et domiciliés sur leur territoire. Les frais de fonctionnement 2022-2023 ont été adoptés à sept voix pour.
- **Révision de la charte PNRGC** : Le projet de révision de la charte 2023-2037, transmis à l'ensemble des élus a été adopté à sept voix pour.
- **Convention aire de compostage** : La convention de partenariat avec la communauté de communes Larzac et vallées pour la création d'une aire de compostage partagée a été adoptée à sept voix pour.
- **Convention de partenariat avec la ville de Millau - Escapades théâtrales** : La commune doit signer une convention pour l'organisation d'une pièce de théâtre « hors les murs ». Convention adoptée à sept voix pour.
- **Désignation d'un référent déontologue** : Ce point a été retiré de l'ordre du jour pour une présentation ultérieure. En effet, depuis le 1^{er} juin 2023, un référent déontologue doit être désigné par toutes les



Procès-Verbal du Conseil municipal du 25 juillet 2023

collectivités, toutefois, Madame le maire est toujours en attente d'information concernant le rôle de ces référents déontologues.

- Questions diverses :

- Aménagement d'une plateforme à Saint-Paul des Fonts : Le conseil municipal donne l'autorisation à la CCLV de créer une plateforme de containers à la STEP de Saint-Paul des Fonts afin d'y centraliser la collecte des ordures ménagères (noires et jaunes).

Fin de séance : 21h40

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
SAUVEPLANE Pierre